

Questions orales du conseil communal du 22 décembre 2022

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « L'appel du gouvernement aux communes pour ouvrir des Initiatives locales d'accueil afin de résoudre la crise actuelle de l'accueil »

Question orale de Mme Agnès Vermeiren, conseillère communale, concernant « une meilleure implication des communes dans la crise de l'accueil des réfugiés »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB*PVDA : Cela fait plus d'un an que le réseau Fedasil est saturé, que des demandeurs d'asile sont dans la rue sans contact avec les institutions, que les travailleurs de l'Agence fédérale entament des actions, que le monde associatif agit et manifeste, que les bénévoles s'activent pour prendre en main les missions de l'État, à savoir réserver aux réfugiés un accueil digne le temps de l'examen de leur dossier. Il s'agit d'une crise humanitaire dramatique, contraire à l'État de droit. Pourtant le gouvernement a choisi d'ignorer les milliers de condamnations de la Belgique par le tribunal du travail et la Cour européenne des droits humains.

Avec les températures négatives actuelles, la pression est montée et le gouvernement tente désormais de « rassurer » mais en proposant trop peu de solutions structurelles concrètes. Lors du conseil ministériel de la semaine dernière, le gouvernement a annoncé qu'il lancerait un appel aux Initiatives locales d'accueil (ILA).

Ces ILA sont une bonne solution pour renforcer le réseau de manière structurelle parce qu'elles fonctionnent à taille humaine, avec un certain degré d'autonomie pour les demandeurs, une assistance de qualité de la part des services sociaux locaux et l'investissement de voisins et de bénévoles. Elles favorisent le bien-être, la cohésion et l'intégration. Mais ce n'est pas aux communes d'assumer, une fois encore, les responsabilités de l'État fédéral, avec des bouts de ficelles : elles ont besoin d'aide.

Que propose le gouvernement pour soutenir les pouvoirs locaux ?

Qu'a décidé la commune et pourquoi ?

Quel bilan tirez-vous de l'ILA installée au Parvis il y a quelques années ?

Mme Agnès Vermeiren, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Le gouvernement fédéral souhaite une meilleure implication des communes dans la crise de l'accueil des réfugiés. Nous savons que la Région bruxelloise est la plus solidaire et permet

à de nombreuses personnes de bénéficier d'un hébergement. Au sein des dix-neuf communes, Saint-Gilles n'est pas en reste.

Néanmoins, face au nombre important de demandeurs d'asile qui, en ce moment, sont à la rue et à la nécessité de libérer des places dans les hébergements organisés par Fedasil, nous aimerions avoir un aperçu de ce que la commune et le CPAS ont mis en place et quelles sont les perspectives d'avenir.

M. Jean Spinette, bourgmestre : Comparé aux autres Régions, la crise de l'accueil est particulièrement préoccupante à Bruxelles et, dans plusieurs communes, de nombreux réfugiés sont contraints de camper sur l'espace public.

La Conférence des bourgmestres a interpellé la ministre parce que des places existent. Le bourgmestre de la Ville de Bruxelles a mis à disposition les nombreux lits de l'ancien hôpital Bordet. Malheureusement, les bourgmestres ne peuvent ouvrir des places par manque de personnel. Un appel à candidatures a été lancé. Nous avons proposé les services des ISP, des CPAS, des missions locales et autres dispositifs d'insertion professionnelle des communes pour aider la ministre fédérale à trouver du personnel. Il est en effet assez surréaliste que nous ne puissions offrir les places dégagées.

Lorsque M. Théo Francken était secrétaire d'État à l'asile et l'immigration, un système d'hébergement sous forme d'ILA avait été instauré. Nous-mêmes avons mené une expérience de ce type au Parvis. Nous avons pu accueillir de nombreuses personnes à l'Aegidium dans les anciennes chambres des religieuses. Le bilan de cette expérience est extrêmement positif. Mme Amrani envisage d'établir des contacts afin de relancer une telle initiative.

À différentes occasions, nous avons dénoncé une politique fédérale qui souffle le chaud et le froid. En effet, nous pourrions maintenir notre capacité d'accueil si l'État ne nous octroyait pas des subventions pour ensuite les reprendre. Car, pour une commune, il est difficile de trouver un bâtiment aux normes, de l'affecter, de recruter le personnel d'encadrement de qualité et d'offrir un accompagnement spécifique. À l'époque, le service social du CPAS avait été utilement mobilisé. Hélas, les subsides ont été arrêtés et nous avons dû mettre fin à cette aventure. En outre, les propriétaires voulaient vendre le bâtiment et en tirer le meilleur profit.

Aujourd'hui, nous travaillons dans cette optique et avons déjà entamé de nombreuses recherches de locaux. Pour l'instant, nous disposons de deux studios où logent deux hommes seuls, et deux autres familles ont également pu être hébergées. Nous sommes évidemment très loin des objectifs que nous aimerions atteindre.

Le chauffoir du resto du cœur ne désemplit pas de la journée et tous les opérateurs sociaux tirent la sonnette d'alarme. Comme vous, nous sommes à l'écoute des besoins de

cette population et n'avons de cesse de proposer des solutions. J'espère que le dispositif des ILA sera retenu.

Par ailleurs, outre la brochure publiée pour les migrants ukrainiens, la Coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles vient d'éditer un fascicule en plusieurs langues, reprenant les différents opérateurs susceptibles d'accompagner, dans leurs premières démarches, des personnes qui ne trouvent pas de solutions d'hébergement pérennes, vivent dans des squats, dans des familles d'accueil ou chez des amis, et de les orienter vers le tissu associatif militant. Nous allons la distribuer dans tous les dispositifs communaux. Le CPAS l'a diffusée en .pdf avec tous les liens utiles sur son site.

En résumé, des recherches de structures d'abri et de personnel sont en cours pour appuyer les structures fédérales mais il est clair que Fedasil fait défaut dans sa mission et que nous souhaiterions que l'Agence joue pleinement son rôle.

Comme d'habitude, le CPAS est en première ligne et les services communaux tenteront de soutenir ses démarches.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB*PVDA : Merci pour cette réponse très intéressante. J'aimerais recevoir le rapport d'activités de l'ILA ainsi qu'un exemplaire de la nouvelle brochure.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Le problème principal est lié à la politique du yo-yo. Ce n'est pas Fedasil en tant que tel qui est responsable, c'est le gouvernement Vivaldi. Je constate qu'il se limite toujours aux effets d'annonce et dès lors la crise n'est pas prête à se résoudre malheureusement.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « Les personnes devant suivre le parcours d'intégration bruxellois à Saint-Gilles »

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR : Il existe maintenant à Bruxelles un parcours d'intégration pour primo-arrivants. Selon *La Capitale* du 16 décembre, 1.164 personnes sont concernées à Bruxelles.

Combien y en a-t-il à Saint-Gilles ?

Ce nombre correspond-il à celui estimé par les services communaux ou est-il plus faible ? Dans ce cas, pourquoi ?

De quelle manière la commune contrôle-t-elle si l'obligation de suivre le parcours d'intégration est respectée ?

M. Jean Spinette, bourgmestre : En l'absence de M. Ahruil, échevin de l'état civil, il me revient de vous répondre.

Une ordonnance bicommunautaire en Région bruxelloise rend cette procédure d'intégration obligatoire. Le ministre a souhaité que les communes en assurent le suivi grâce à un système informatique uniforme. Les différents services de la population ne sont pas encore entièrement satisfaits par cet outil. Il y a d'ailleurs eu des questions et interpellations à ce sujet au Parlement régional, mais aussi dans les communes qui doivent, une nouvelle fois, financer elles-mêmes, l'accompagnement, le suivi et le contrôle du dispositif sans forcément recevoir les subventions adéquates.

Le parcours d'intégration est obligatoire depuis le 1^{er} juin 2022, c'est donc assez récent. Depuis cette date, toute personne ayant obtenu le statut de réfugié et munie d'un titre de séjour de plus de trois mois est soumise à cette obligation. Autrement dit, une fraction relativement réduite de la population des demandeurs d'asile est concernée. Les réfugiés reconnus ont six mois pour s'inscrire dans un Bureau d'accueil pour les primo-arrivants (BAPA) et dix-huit pour effectuer leur parcours. À Saint-Gilles, 104 personnes ont été invitées à le suivre, chiffre conforme aux estimations. C'est le BAPA de Forest qui propose un parcours d'accueil. L'objectif est d'informer et d'accompagner les primo-arrivants dans leurs premiers pas en Belgique.

Toutefois, la Coordination sociale, avec les associations partenaires, et le CPAS accompagnent également ce public, au même titre que les autres, afin qu'ils bénéficient de leurs droits.

À l'issue du parcours, totalement gratuit, les personnes reçoivent une attestation officielle (volet 1). Elle comprend un bilan social et linguistique, et certifie le suivi de la formation de 10 h relative sur les « droits et devoirs ». Les Bapa délivrent des cours de langues, avec le renfort des formateurs et enseignants de la promotion sociale de Saint-Gilles.

Les primo-arrivants peuvent également signer une convention et s'inscrire pour le volet 2 qui donne droit à une deuxième attestation, garantissant qu'ils ont assisté à la formation citoyenne, et, le cas échéant, suivi des cours de français et reçu un accompagnement social. Seule cette attestation est valorisable dans le cadre de la demande de nationalité.

Le BAPA fournit ces documents à nos agents communaux, chargés d'encoder les données, ce qui nous permet de contrôler le déroulement du parcours d'intégration.

Pour l'instant, le problème majeur est lié à l'instabilité de l'outil informatique. Par conséquent, la plupart du temps, les agents communaux effectuent cet accompagnement.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR : Merci pour cette réponse complète.

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende het voorkomen van cyberattacks

De Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, fractieleider MR: Ik wil inderdaad terugkomen op dit onderwerp. Ik heb twee of drie jaar geleden een gelijkaardige vraag gesteld. Het is een belangrijk onderwerp en helaas opnieuw in de actualiteit want de Stad Antwerpen is deze maand slachtoffer geweest van een massale cyberattack met ransomware. Dit toont aan dat alle Belgische gemeenten, dus ook Sint-Gillis, voldoende maatregelen moeten nemen om een dergelijke cyberattack te voorkomen en de continuïteit van de dienst te kunnen blijven verzekeren. Daarom wil ik opnieuw enkele concrete vragen over het voorkomen van cyberattacks stellen.

Welke maatregelen neemt de gemeente Sint-Gillis om cyberattacks te voorkomen?

Zijn er meer maatregelen die de gemeente momenteel niet kan nemen wegens gebrek aan financiële middelen? Indien ja, zal dit onderwerp in de begroting 2023 prioriteit krijgen?

Wie beheert de servers waar gevoelige persoonlijke informatie van burgers ligt? De gemeente zelf of een externe IT-leverancier of bijvoorbeeld een server van het Brussels Gewest?

Is er regelmatig dialoog met deze externe IT-leveranciers van de gemeente over cyberveiligheid? Nemen deze leveranciers voldoende maatregelen om data veilig te houden en cyberattacks te voorkomen?

De Heer Willem Stevens, schepen voor Digitale Strategie en Informatica – LB :
Wij hebben inderdaad allemaal kennis genomen van de massale cyberattack waarvan de stad Antwerpen het slachtoffer is. Recent was er ook de stad Diest die slachtoffer werd van een cyberattack met ransomware. Het is inderdaad zo dat niet alleen bedrijven maar ook overheden en zelfs lokale overheden gevisieerd worden door cybercriminelen.

Ik ga u verder antwoorden in het Frans omdat ik een aantal elementen heb gekregen in het Frans, als dat in orde is voor u.

La protection et la sécurisation de notre infrastructure informatique contre les attaques sont des problématiques prioritaires qui retiennent toute notre attention. La commune de Saint-Gilles a d'ailleurs elle-même été victime d'une telle attaque à la fin de l'été dernier. Un groupe de hackers a profité d'une vulnérabilité dans notre infrastructure VMR, système de protection à distance du serveur de la commune sur un PC personnel, pour prendre possession d'un compte administratif et d'un certain nombre de données.

L'autorité de protection des données a été informée et la commune a déposé plainte auprès de la police judiciaire.

Dès l'alerte lancée, des mesures immédiates ont été prises en concertation avec le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) et la Cyber Emergency Response Team (CERT) fédérale afin de limiter au maximum l'impact sur le fonctionnement informatique et le service aux citoyens, ainsi que le risque de nouvelles attaques.

Les experts du CERT et les autorités communales ont défini ensemble un plan d'action qui est en train d'être mis en œuvre. La commune a pris un ensemble de mesures : tous les accès externes au réseau communal sont surveillés et les accès à risques ont été désactivés. L'accès à l'internet est coupé la nuit et le week-end. Nous avons également limité les accès VPN.

Les comptes et droits d'accès des intervenants extérieurs sont systématiquement désactivés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Nous ne les réactivons que lorsque c'est nécessaire.

Au-delà de ces dispositions à court terme, prises en urgence et sans coût budgétaire, des investissements seront nécessaires pour renforcer la sécurité de notre environnement informatique. Il faudra reconstruire notre Active Directory (AD). À cet égard, des consultations avec le CIRB sont déjà en cours. Par ailleurs, le développement planifié d'un Wifi communal permettra aussi de renforcer notre sécurité. Tout cela aura évidemment un impact sur le budget des années à venir.

La réactivité du service informatique communal – que je voudrais remercier –, le soutien du CIRB et des autorités fédérales – le CERT mais aussi la zone de police, qui dispose d'une équipe spécialisée en ce domaine – ont permis d'éviter le pire. L'administration a pu continuer à fonctionner presque normalement et le service au public n'a pas été interrompu.

Par ailleurs, l'examen des dossiers affectés par l'attaque n'a rien révélé de problématique et les hackers n'ont pas eu le temps de nous soustraire des données.

Je vous confirme que nos serveurs sont gérés par le CIRB. La Région nous a encore alertés récemment sur des nouvelles attaques potentielles et notre service informatique a procédé immédiatement aux vérifications nécessaires, sur la base des recommandations du CIRB.

Onze diensten zijn dus zeer alert, en ze zijn zich heel bewust van de gevaren en de ernst van een cyberattack. Ik zou zelfs durven zeggen dat de cyberattack eind vorig jaar en de contacten met de CERT ons een nog beter inzicht hebben gegeven in wat we moeten doen om de veiligheid van ons informaticasysteem te verzekeren.

De Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, fractieleider MR: Bedankt voor het antwoord. Ik wist niet dat dit ook al gebeurd was in Sint-Gillis. Het is een belangrijk onderwerp, maar ook een gevoelig onderwerp. Misschien kan u niet alle details in een

openbare zitting geven, maar ik zou het interessant vinden om in een van de volgende werkgroepen een van de experts van de gemeentelijke dienst, of een andere dienst uit te nodigen om “huis clos” meer uitleg te geven over wat er gebeurd is, en misschien ook welke andere interne maatregelen de gemeente neemt.

De Heer Willem Stevens, schepen voor Digitale Strategie en Informatica – LB :

Ik ga hier nog even kort op reageren. De experts van de Cyber Emergency Response Team van federaal zijn de experts die je moet horen, want zij hebben heel snel kunnen identificeren wat er precies gebeurd is, en we hebben hier in de gemeente gelukkig ook zelf heel snel gereageerd, waardoor de schade toch beperkt is gebleven in vergelijking met wat we lezen over wat er in Antwerpen en in Diest is gebeurd.

M. Jean Spinette, bourgmestre : Pour compléter, il est important de préciser que, dans le cadre d'une nouvelle procédure, le Center for Cyber Security (CCB), au sein duquel se trouve le CERT, avertit les bourgmestres par texto en cas de problèmes. Il existe différents degrés de sécurité, mais, comme le CIRB, qui protège nos données, travaille en concertation avec Save Brussels, nous avons la chance de bénéficier de cette mutualisation des critères.

J'ai interrogé la zone de police pour savoir si les protocoles sont les mêmes pour ses propres données et, effectivement, celle-ci travaille avec l'unité fédérale qui mène directement l'enquête sur les risques éventuels. De ce point de vue, il y a eu quelques progrès et nous en bénéficions.